



## DECISION COMMUNAUTAIRE 028-2025

**L'an deux mille vingt-cinq le 01 septembre**

**OBJET : Renouvellement de la convention Point Info Tourisme sur la commune de RASTEAU 2025-2026**

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de communes depuis conventionne depuis plusieurs années avec l'association « Rasteau Bienvenue » afin de permettre l'ouverture d'un Point Information Tourisme sur la commune de Rasteau.

En effet, l'association qui assure la vente de vins et produits locaux dans un local situé sur Rasteau, est en mesure pour compléter son activité, d'assurer en même temps des missions d'accueil, d'information et de promotion touristique du territoire.

Ce partenariat qui unit la Communauté de Communes à l'association, tant en terme de fonctionnement, que d'engagement financier est formalisé par la signature d'une convention qui en définit les modalités.

Aussi,

**VU** le CGCT,

**VU** les statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment sa compétence en matière de tourisme,

**VU** la délibération n°037-2022 du 7 juin 2022, donnant procuration au Président **CONSIDERANT** qu'il convient de renouveler la convention de partenariat arrivée à échéance au 31 décembre 2024

### Décide

**Article 1** le renouvellement de la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente

**Article 2** les conseillers communautaires seront informés de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

**Le Président,  
Jean François  
PERILHOU**

